

Attestation Utilisable en Agriculture Biologique



L'Agriculture Biologique est un mode de production agricole qui favorise les systèmes de gestion durable et assure le respect des équilibres naturels, la biodiversité et le bien-être animal. Elle est soumise à une certification qui doit respecter un cahier des charges précis.

Elle garantit des produits naturels dépourvus de produits de synthèse et d'OGM et seuls certains intrants sont autorisés.

L'attestation « **Utilisable en Agriculture Biologique** » (UAB) assure à vos clients que vos produits sont en conformité avec la réglementation en vigueur et peuvent être utilisés comme intrants sur leurs exploitations.

La mention « UAB » est non obligatoire et reste de la seule responsabilité du fabricant ou distributeur.

Pourquoi obtenir une attestation ?

L'attestation « Utilisable en Agriculture Biologique » vous permet d'avoir des produits utilisables en Agriculture Biologique et donc de vous démarquer tout en rassurant les consommateurs.

Cette attestation apporte de nombreux avantages tels que :



Respect de l'environnement

Atteste la diminution des pratiques agricoles pouvant exercer une pression sur l'environnement



Plus d'engagement

Elle conforte votre volonté et votre démarche à respecter l'environnement



Autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique

Vos produits respectent un certain niveau d'exigence et peuvent être utilisés en Agriculture Biologique

Terraé, notre attestation Utilisable en Agriculture Biologique

Choisir Terraé, c'est l'assurance de travailler avec un organisme de certification à taille humaine et de profiter des avantages suivants :

- **La formation de nos experts** : nos équipes sont continuellement formées aux nouvelles réglementations
- **Une veille réglementaire à jour** : Terraé est impliquée dans les réunions d'informations sur les évolutions de la réglementation
- **La proximité** : nous avons une équipe dédiée, à l'écoute de vos besoins et de vos ambitions

Attestation Utilisable en Agriculture Biologique



Les étapes de la certification



L'ensemble de nos certifications

La certification est l'assurance que votre entreprise s'est engagée dans une démarche respectueuse à long terme, visant à améliorer ses pratiques en respectant des critères plus exigeants, correspondants aux attentes des utilisateurs. Elle permet une amélioration de votre organisation et de gagner la confiance de nouveaux interlocuteurs et de nouveaux marchés.

Terraë, organisme indépendant de certification, vous propose plusieurs certifications pour répondre à vos besoins.

- **Haute Valeur Environnementale** : Augmentez votre visibilité en mettant en avant votre exploitation agricole engagée dans des démarches respectueuses de l'environnement
- **Produits PhytoPharmaceutiques** : Certification pour les entreprises de distribution, d'application ou de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- **CSA – GTP** : Obtenez la reconnaissance de vos bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité pour la collecte, stockage, commercialisation et transport de céréales, oléagineux et protéagineux